

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mil-vingt et un, le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François SALIOU, le Maire.

Présents : Jean-François SALIOU, Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Virginie LE ROLLAND, Cyril LE QUERREC, Isabelle RIOU, Karine THOMAS, Mickaël SADOU, Valérie HEUZÉ, Anthony PÉRON

Excusés : Isabelle L'ANTHOEN, Willy LE GOURRIEREC

Secrétaire de séance : Cyril LE QUERREC

LTC : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES AU 1^{er} JANVIER 2020 ET 2021

Monsieur le Maire fait part du rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 20 septembre 2021. Le Conseil Municipal après délibération :

APPROUVE le rapport de droit commun de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 septembre 2021 annexé à la présente délibération dont les conclusions portent sur :

- L'évaluation définitive concernant « le transfert de la compétence Enfance Jeunesse par les communes du syndicat d'Aod Ar Brug»,
- L'évaluation définitive concernant le transfert de la compétence voirie exercée par les syndicats de voirie

AUTORISE *Monsieur le Maire* à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

LTC : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES AU 1^{er} JANVIER 2020 ET 2021 – PARTIE DÉROGATOIRE

Monsieur le Maire fait part du rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 20 septembre 2021. Le Conseil Municipal après délibération :

APPROUVE le rapport « procédure dérogatoire » de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 septembre 2021 annexé à la présente délibération pour les dispositions qui concernent la commune dont les conclusions portent sur :

- O Le Bonus Sapeur Pompiers Volontaires
- O Le financement de la ligne Macareux

O La gestion des Eaux Pluviales Urbaines

APPROUVE

le montant des attributions de compensation définitives pour les années 2020 et 2021 calculées en tenant compte du rapport du 20 septembre 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

BAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de délibérer concernant les baux communaux.

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS n'existe plus. Deux terrains sont loués pour le compte du CCAS. Un à Gildas COUZIGOU, un à Willy LE GOURRIEREC. Il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer les baux entre les deux parties.

Gildas COUZIGOU loue la parcelle cadastrée ZC n° 22 de 7 250 m² pour un fermage annuel de 101.46 €

Willy LE GOURRIEREC loue la parcelle cadastrée ZD n° 223 de 22 236 m² pour un fermage annuel de 280 €

Après délibération, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer les baux.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de prendre une délibération pour être autorisé à déposer les chèques reçus lors du repas des Anciens concernant le paiement des personnes non invitées. Le prix du repas facturé par le Relais de la Place de Rospez est de 28 €. Après délibération, le Conseil Municipal **FIXE** à 28 € le prix du repas pour les personnes non invitées participantes au repas.

Nombre de personnes concernées : 65 de 67 ans et + et 13 élus = 78 personnes

11 h 00 : Office religieux à Lanmérin

12 h 00 : dépôt de gerbe à Lanmérin

12 h 30 : repas à la salle polyvalente de Lanmérin

MENU

Velouté de légumes

Cassolette de St Jacques aux petits légumes

Filet mignon de porc à la forestière et sa garniture

Fromages et salade

Charlotte aux poires